

Avant de faire une demande

Objectifs et aperçu du programme

Fonds pour le secteur forestier – Incitatifs pour le bois d'œuvre

- Le programme vise à encourager les entreprises de récolte de bois d'œuvre à diversifier leurs activités et à fournir du bois d'œuvre de qualité aux entreprises de construction de maisons et de cabanes.
- Le Fonds pour le secteur forestier – Incitatifs pour le bois d'œuvre est actuellement approuvé pour une durée de deux ans.

Période de présentation des demandes pour la première année (2025-2026) : du 4 novembre 2025 au 20 mars 2026

Période de présentation des demandes pour la deuxième année (2026-2027) : du 1^{er} avril 2026 au 19 mars 2027

Admissibilité

- Seules les entreprises de récolte de bois d'œuvre enregistrées au Yukon sont admissibles au Fonds pour le secteur forestier.
- Pour être admissibles, les entreprises doivent détenir un numéro d'enregistrement du Yukon valide pour la période de la demande.
- Pour être admissibles, les entreprises doivent détenir des rapports de récolte à jour à la date de la demande conformément aux exigences liées aux licences ou aux permis applicables.
- Les entreprises de récolte de bois d'œuvre qui ont des arriérés de paiement au titre de la *Loi sur les ressources forestières* ne seront pas admissibles au Fonds du secteur forestier.
- Les entreprises admissibles doivent fournir du bois d'œuvre de qualité aux entreprises de construction de maisons et de cabanes.
- Ce bois d'œuvre doit servir à bâtir les murs ou la structure d'un bâtiment.
- Une entreprise qui importe au Yukon du bois d'œuvre en provenance d'autres administrations n'est pas admissible aux incitatifs pour le bois d'œuvre.
- Les reçus indiquant le nom et les coordonnées des acheteurs doivent être soumis. La Direction de la gestion des forêts pourrait communiquer avec les acheteurs à des fins de vérification des transactions.
- Si vous récoltez du bois d'œuvre pour votre propre entreprise de construction de maisons ou de cabanes, veuillez contacter la Direction de la gestion des forêts pour savoir comment présenter une demande.

Financement annuel disponible

Une entreprise admissible aux incitatifs pour le bois d'œuvre ne peut recevoir chaque année plus de 10 \$ par mètre cube et plus de 2 000 \$ pour les catégories de récolte 1 à 3 et 5 000 \$ pour les catégories de récolte 4 et 5.

Distribution des fonds

- Le montant versé en incitatifs pour le bois d'œuvre est établi en fonction du volume vendu.
- Lorsque le montant total des incitatifs pour le bois d'œuvre atteindra la limite préétablie pour cette initiative, les demandes ne seront plus acceptées.
- Les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Pour plus de renseignements, contactez la Direction de la gestion des forêts au 867-456-3999 ou au 1-800-661-0408 (sans frais), ou à forestry@yukon.ca.

Renseignements sur la personne présentant la demande			
Nom d'entreprise enregistré		Numéro d'enregistrement d'entreprise du Yukon	
Téléphone (cellulaire)	Autre numéro de téléphone		Nom d'une personne-ressource
Courriel		Nom de la personne qui fait la demande	
Adresse postale			
Numéro d'appartement (facultatif)		Numéro et rue, ou case postale	
Ville	Province ou territoire		Code postal
Mode de communication privilégié : ☐ Message texte ☐ Courriel ☐ Téléphone ☐ Poste			
Produits et trimestre de récolte visés par la demande			
La Direction de la gestion des forêts déterminera l'admissibilité sur la base des produits et du trimestre de récolte visés par la demande.			
Produit	Emplacement de la récolte	Volume vendu (m³)	Reçu fourni?
Bois d'œuvre			☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non
			☐ Oui ☐ Non

Consentement du demandeur

- ☐ J'atteste/nous attestons que, à ma/notre connaissance, tous les renseignements fournis sont exacts et complets. Je comprends/nous comprenons que les incitatifs ne s'appliquent qu'à la période visée.
- ☐ Je comprends/nous comprenons que toute fausse déclaration dans cette demande pourrait donner lieu à l'exigence de fournir des preuves d'achat ou de rapports de récolte.
- ☐ Je comprends/nous comprenons que toute fausse déclaration dans la présente demande peut entraîner le remboursement par le ou les demandeurs de toutes les sommes versées.
- ☐ Je reconnais/nous reconnaissons que les incitatifs pour le bois d'œuvre ne seront accordés que si le ou les demandeurs ne présentent pas d'arriérés de paiement en vertu de la *Loi sur les ressources forestières*.
- ☐ Je reconnais/nous reconnaissons que les renseignements contenus dans la demande ou y étant joints sont recueillis en vertu de l'alinéa 7(1)a) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et du sous-alinéa 15c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, et qu'ils seront utilisés pour identifier le fournisseur et verser les sommes prévues au programme du Fonds pour le secteur forestier.
- ☐ J'atteste/nous attestons que les renseignements fournis aux présentes sont, à ma/notre connaissance, exacts et véridiques.
- ☐ Par la présente, je demande/nous demandons un financement du Fonds pour le secteur forestier du Yukon en présentant les renseignements fournis ci-dessus.

Pour en savoir plus, communiquez avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou la Direction de la gestion des forêts ou appelez au 867-456-3999 ou au 1-800-661-0408 (sans frais), ou écrivez à forestry@yukon.ca.

Nom (en lettres détachées)

Signature

Date

AAAA - MM - JJ

Réservé à l'administration

Reçu par

Date

AAAA - MM - JJ